REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2327

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement du compostage domestique - Convention de partenariat avec l'association Les Compostiers - Attribution de subvention pour l'année 2011-2012

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2327

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Développement du compostage domestique - Convention de partenariat avec l'association Les Compostiers - Attribution de subvention pour l'année 2011-2012**
service :	Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1798 du 25 octobre 2010, le conseil de Communauté a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014.

Cette action s'inscrit dans le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, approuvé par délibération n° 2010-1369 du conseil de Communauté du 22 mars 2010, qui fixe comme objectif une diminution de 7 % des quantités d'ordures ménagères d'ici à 2014. La Communauté urbaine de Lyon est lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes pour ce programme.

Présentation de l'association Les Compostiers

Les Compostiers sont une association lyonnaise engagée dans le développement et la démocratisation du compostage en ville. Elle cherche à initier un changement durable des comportements des citadins en faveur de cette pratique écocitoyenne qu'est le compost. Elle bénéficie, de fait, d'une riche expérience sur la question du compostage à Lyon, d'un savoir faire, d'une proximité avec les habitants et d'une bonne connaissance des enjeux et des freins au développement du compost sur le terrain. Ces compétences et ce rôle facilitateur dans la diffusion du compost en milieu urbain ont vocation à servir et à accompagner les politiques publiques de gestion des déchets. L'association intervient auprès des habitants et propose des conférences tout public, participe à des journées dans le cadre d'évènementiels, crée et développe des outils pédagogiques.

Programme d'actions pour 2011

Dans ce cadre, l'association Les Compostiers propose d'atteindre les objectifs ci-dessous, suivant l'entrée en vigueur de la convention :

- la création d'un guide sur le compostage avec des fiches techniques (bien réussir son compostage individuel, les techniques de compostage et la fabrication de composteurs, les techniques de lombricompostage et la fabrication de lombricomposteurs, la gestion durable de ses déchets verts, le jardinage au naturel) : 2 200 € ;

- la mise en place :

. d'un réseau de 20 maîtres composteurs dans les communes de la Communauté urbaine : 5 400 €,
. d'un réseau de 50 foyers équipés de lombricomposteurs : 5 410 €,
. de 4 projets de compostage en pieds d'immeubles : 14 495 €,
. de 4 projets de compostage de quartiers : 7 495 €.

La convention soumise à l'approbation du Conseil serait passée entre la Communauté urbaine et l'association Les Compostiers, donnant lieu à un suivi et à une évaluation de la part de la direction de la propreté.

La convention comprend 3 annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association, annexe n° 2 : modalités de réalisations des animations, annexe n° 3 : méthode de rendu et des bilans du programme d'activités).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers pour la mise en œuvre de ce programme annuel ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers dans le cadre du développement du compostage domestique pour une année à compter de l'entrée en vigueur de la convention faisant l'objet des présentes,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Les Compostiers définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 657 480 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.